



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2016

Le 25 février 2016, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Nexans dûment convoqué le 19 février 2016, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François JEANTE, Maire.

Présents : Mmes C. GUTIERREZ, I. FRANZ, S. VALLÉJO-PASQUET, V. COLLET, M. DUSSUTOUR, Ms J-F. JEANTE, J-M. LEFEBVRE, R. PERAUD, P.CASERIS, J-L. MARTY, J-L. DUPUY, J-L. VIARGUES, B. LASCOMBE

Absents excusés : D. MARTY (procuration à J-L MARTY), J. GREIL (procuration à . DUSSUTOUR)

Secrétaire de séance : Mme S. VALLÉJO-PASQUET

Mr Le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2016. Adopté à l'unanimité.

Mr Le Maire demande le rajout de quatre délibérations à l'ordre du jour. Accepté à l'unanimité.

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016.

L'entreprise Géofondations a réalisé en 2015 des sondages de sol dans le cadre du projet de construction de la halle et de la boulangerie.

Une facture a été envoyée et nécessite un règlement avant le vote du budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal, sur la proposition de M. le Maire de Saint-Nexans, décide à l'unanimité d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses réelles en investissement sur l'année 2015 (soit un montant maximum de $37233.15\text{€}/4 = 9308.3\text{€}$).

FINANCEMENT ATTENDU POUR LA CREATION DE LA HALLE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le coût prévisionnel Hors Taxes de l'opération de construction d'une halle municipale à savoir 52 000 €.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Financeurs	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Contrat d'objectif	39 %	20 280 €
DETR	24 %	12 480 €
Autofinancement	27 %	14 240 €
Enveloppe parlementaire	10 %	5 000 €
TOTAL (coût de l'opération total)	100 %	52 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les modalités de financement pour la construction d'une halle municipale.

RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport d'activité du Conseil Départemental.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de cette présentation.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce rapport.

ENCAISSEMENT DE DEUX CHEQUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de permettre à la commune d'encaisser deux chèques :

- Un chèque d'un montant de 1500,76 € de la SMACL correspondant à un remboursement sur rémunérations du personnel.
- Un chèque d'un montant de 123,20 € de BARKLE Magasin Carrefour Market correspondant à une erreur d'encaissement.

REFUS INSTALLATION DU COMPTEUR LINKY

Considérant les risques pour la population générés par les compteurs communicants, le Conseil Municipal :

- rappelle que les compteurs d'électricité appartiennent aux collectivités et non à ErDF,
- décide que les compteurs d'électricité de Saint-Nexans, propriété de la commune, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé sur ou dans les transformateurs et postes de distribution, propriétés de la commune
- demande au Syndicat départemental d'Energie Electrique d'intervenir immédiatement auprès d'ErDF pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à Saint-Nexans.
- Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité cette délibération.

DIVERS

- *SIAS*

En 2015, 23 personnes ont reçu des aides du SIAS, le total de ces aides s'élevant à 6748 €. 17874 repas ont été portés en 2015 (contre 16000 en 2014).

- Monsieur Serge Camus a été élu président du Comité des fêtes

- *CAB*

Excédent de fonctionnement en 2015 : 400 000 €

Excédent d'investissement (travaux non réalisés en 2015) : 2 500 000 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.